



LES OUVRIERS DES DEUX MONDES

N°88 BIS

SERRURIER POSEUR DE PERSIENNES  
EN FER DE PARIS

Nicolas Fanjung

*publié en 1897*

*d'après une enquête menée en 1897*

*Édité en 2021 par Stéphane Baciocchi,  
Jean-Damien Généro et Anne Lhuissier*



*Contenu sous licence ouverte*





*Édition réalisée avec un financement de l'Agence nationale de la recherche.*

Les *Ouvriers des deux mondes* sont des recueils d'enquêtes sociologiques publiées sous l'égide de Frédéric Le Play (†1882) et de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale. Ces monographies ont été rassemblées en trois séries de treize volumes de 1857 à 1913, deux fascicules supplémentaires paraissant en 1930. Le programme ANR « Time Us » (2017-2021) a entrepris de transcrire et de structurer les monographies au standard TEI afin de permettre leur consultation électronique et leur étude.

*Direction scientifique : Stéphane Baciocchi (Centre de recherches historiques), Alain Cottureau (Centre d'étude des mouvements sociaux), Anne Lhuissier (Centre Maurice Halbwachs).*

*Direction technique : Éric Villemonte de la Clergerie (Inria-ALMAnaCH, 2018-2019), Alix Chagué (idem, 2020) et Jean-Damien Généro (CMH, 2020 et CRH, 2020-2021).*

*Ce document L<sup>A</sup>T<sub>E</sub>X a été compilé en novembre 2021 à partir d'une feuille de transformation XSL rédigée par Jean-Damien Généro.*





LICENCE OUVERTE  

---

OPEN LICENCE

**Document placé sous les termes de la licence ouverte 2.0.**

Le « Concédant » concède au « Réutilisateur » un droit non exclusif et gratuit de libre « Réutilisation » de l'« Information » objet de la présente licence, à des fins commerciales ou non, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les conditions exprimées ci-dessous.

**Le « Réutilisateur » est libre de réutiliser l'« Information » :**

- de la communiquer, la reproduire, la copier ;
- de l'adapter, la modifier, l'extraire et la transformer, notamment pour créer des « Informations dérivées » ;
- de la diffuser, la redistribuer, la publier et la transmettre, de l'exploiter à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres informations, ou en l'incluant dans votre propre produit ou application..

**Sous réserve de :**

- mentionner la paternité de l'« Information » : sa source (a minima le nom du « Concédant ») et la date de la dernière mise à jour de l'« Information » réutilisée.
- Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant l'adresse (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.
- Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la « Réutilisation » de l'« Information », ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le « Concédant », ou par toute autre entité publique, du « Réutilisateur » ou de sa « Réutilisation ».
- Le « Réutilisateur » est seul responsable de la « Réutilisation » de l'« Information ».

Consulter la licence en entier pour plus de détails :  
version française | english version



# Table des matières

<b>1</b>	<b>OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES</b>	<b>8</b>
I.	Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille . . . . .	8
§ 1	État du sol, de l'industrie et de la population. . . . .	8
§ 2	État civil de la famille. . . . .	9
§ 3	Religion et habitudes morales. . . . .	10
§ 4	Hygiène et service de santé. . . . .	11
§ 5	Rang de la famille. . . . .	11
II.	Moyens d'existence de la famille . . . . .	11
§ 6	Propriétés. . . . .	11
§ 7	Subventions. . . . .	12
§ 8	Travaux et industries. . . . .	12
III.	Mode d'existence de la famille . . . . .	13
§ 9	Aliments et repas. . . . .	13
§ 10	Habitation, mobilier et vêtements. . . . .	14
§ 11	Récréations. . . . .	16
IV.	Histoire de la famille . . . . .	16
§ 12	Phases principales de l'existence. . . . .	16
§ 13	Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille. . . . .	17
V.	BUDGET DOMESTIQUE ANNUEL . . . . .	17
§ 14	RECETTES DE LA FAMILLE. . . . .	17
§ 15	DÉPENSES DE LA FAMILLE. . . . .	17
<b>2</b>	<b>FAITS SOCIAUX REMARQUABLES.</b>	<b>17</b>
§ 16	SUR LE TRAVAIL DE LA FEMME AU FOYER. . . . .	17



N° 88 bis

PRÉCIS D'UNE MONOGRAPHIE

DU

SERRURIER

POSEUR DE PERSIENNES EN FER

DE PARIS

OUVRIER

DANS LE SYSTÈME DES ENGAGEMENTS MOMENTANÉS

D'APRÈS

LES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN 1897

PAR

NICOLAS FANJUNG

---

## 1 OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

### I. Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille

#### § 1 État du sol, de l'industrie et de la population.

[347] La famille habite la rue Ordener, située dans le quartier des Grandes-Carrières, au XVe arrondissement de Paris. Ce quartier se trouve derrière le cimetière de Montmartre dans la direction de l'enceinte fortifiée. Aucun caractère particulier, aucune empreinte spéciale ne se remarque dans cette partie de la capitale. Elle présente un aspect semi-ouvrier, semi-bourgeois. Très peuplée aux alentours des grandes artères, comme les avenues de Saint-Ouen et de Clichy, elle est moins habitée

vers l'intérieur. On trouve là des maisons à six et sept [348]étages, à côté de petits jardins, de pavillons isolés, ou des maisons d'habitation des rares usines installées dans ce coin de Paris. La population ouvrière recherche ce quartier pour ses avantages hygiéniques et la facilité de ses moyens de transport.

Légèrement élevé, il se trouve à l'abri de l'humidité ; l'état sanitaire ne souffre en rien du petit nombre d'usines y existant. Par sa position il est rapproché de certains centres industriels de la ville et de la banlieue ; le chemin de fer de Ceinture, les nombreux tramways à vapeur et les omnibus qui le traversent, mènent les ouvriers à peu de frais dans d'autres centres plus éloignés.

La famille qui fait l'objet de cette étude, a choisi ce quartier pour lieu de sa résidence à cause de la proximité de la boutique du tailleur employant la femme à la confection des gilets et pour ses facilités de communication. Cette condition est indispensable à l'ouvrier, qui travaille dans une fabrique de persiennes en fer en qualité de monteur, et comme tel est journellement envoyé dans divers quartiers de Paris ou des environs.

« L'Usine de persiennes brisées, de fermetures de boutiques et de monte-charges » où travaille l'ouvrier est située dans la rue des Ecluses-Saint-Martin, au X<sup>e</sup> arrondissement. Sa plus grande activité se porte sur la fabrication des persiennes et atteint, bon an mal an, 20.000 pièces. Les devantures de boutiques forment aussi une branche importante de la production. Il s'en fait un millier par an. Vient enfin, en quantité insignifiante, l'installation des monte-charges.

La maison emploie de 250 à 300 ouvriers. Le travail est celui de forge et de serrurerie. Tout spécialement pour les devantures un atelier de menuiserie est adjoint à l'établissement. L'organisation du travail est celle de l'entreprise fractionnée, chaque partie étant confiée à une équipe avec son chef ou marchandeur ; ce dernier est payé aux pièces, il donne à ses ouvriers une rémunération à l'heure, la différence entre les deux prix constitue son bénéfice. Toutefois, celui-ci ne peut pas dépasser 1 franc par heure de son travail personnel. Inutile d'ajouter que ce système est désastreux pour l'ouvrier, le marchandeur essayant par tous les moyens en son pouvoir de réduire le salaire journalier, tout en imposant une très grande productivité. Les relations entre patrons et ouvriers s'en ressentent au désavantage des premiers. On ne saurait trop s'élever contre cette pratique patronale et renseigner les industriels sur les avantages économiques et sociaux des autres combinaisons de salaire qui permettent d'intéresser directement le travailleur à l'œuvre confiée à ses bras au lieu d'y intéresser uniquement le marchandeur, c'est-à-dire l'entrepreneur et le surveillant. L'esprit habitué à la facile élasticité du salaire dans ses applications quotidiennes peut s'étonner à juste titre qu'aucun effort ne soit tenté dans l'établissement dont il s'agit pour trouver le moyen de récompenser chacun selon les mérites de ses euvres. Même les compagnons de ville, au nombre de 40 à 50, travaillant au dehors, presque sans contrôle avec une surveillance forcément très restreinte, sont payés à l'heure comme les ouvriers d'usine. Pourtant, le travail dont ils sont chargés se prête aisément à la fixation d'une rémunération aux pièces ou à la tâche, puis qu'il est partout uniforme comme celui d'Alexandre K\*\*\*, et consiste à poser les persiennes partout dans les mêmes conditions.

Dans les trois ou quatre maisons similaires qui existent à Paris, les conditions de travail et de salaires sont identiques à celles qui viennent d'être exposées.

## § 2 État civil de la famille.

La famille dont s'occupe cette enquête comprend quatre personnes :

1. ALEXANDRE K\*\*\*, chef de famille, né à Maurevert (S.-et-M.)..... 25 ans.
2. CÉSARINE K\*\*\*, sa femme, née à Paris..... 24 —
3. GERMAINE K\*\*\*, leur fille, née à Paris..... 3 1/2 —

4. ODILE L\*\*\*, grand'tante de la femme, née à Colroy-la-Roche..... 82 —

Les parents d'Alexandre, qui étaient épiciers, ont eu trois enfants ; leur fils aîné, marié et père de deux enfants, exerce dans son pays natal la profession de charcutier. La sœur, maintenant veuve, n'a eu pendant plusieurs années de mariage qu'un fils, aujourd'hui âgé d'une douzaine d'années. Elle est placée comme cuisinière dans un château aux environs de Maurevert. Les autres parents de K\*\*\* n'ont guère de positions supérieures. Plusieurs de ses oncles sont manœuvres, un cousin boucher, un autre petit fermier.

Les parents de l'ouvrière ont été établis à Paris. Son père, mouleur en statuettes, a eu une boutique de ces articles, mais, par suite de pertes éprouvées dans son commerce, il a été obligé de reprendre le rang de simple ouvrier. Sa femme s'est également mise au travail, car de lourdes charges pesaient sur la famille, charges[350]provenant des dettes que l'insuccès du commerce lui avait imposées. C'est dans les articles de voyage que la femme a trouvé une occupation comme ouvrière.

Des six enfants nés de leur union, les parents de Césarine en ont perdu quatre, morts en bas âge. Leur fils, aujourd'hui âgé de quatorze ans, est destiné au travail de bureau. Le nombre des parents de la femme, contrairement à ce qui a été constaté pour la famille du mari, est peu grand : deux tantes seulement, une pâtissière, une autre épicière dans des petites localités, vivent médiocrement du produit de leur commerce.

### § 3 Religion et habitudes morales.

Les membres de la famille sont catholiques. Odile L\*\*\* a conservé jusqu'à ce jour la croyance et les pratiques du culte. Le jeune ménage, au contraire, a perdu la foi, mais on sent que les traditions ont poussé de fortes racines que l'absence des pratiques et l'état d'esprit du milieu sont incapables de faire disparaître. Encore maintenant, du reste, les cérémonies du mariage et des enterrements sont célébrées à l'église et les enfants sont baptisés. Quoique dans le pays de l'ouvrier la population soit peu pieuse, ses parents lui ont donné une bonne éducation religieuse. L'école laïque et l'influence des camarades au temps de son apprentissage l'ont changée en une indifférence légèrement railleuse. La femme, qui avait fréquenté une école tenue par des religieuses, a également abandonné les préceptes qui lui avaient été inculqués. La petite fille est baptisée ; ses parents sont fermement résolus à lui donner une solide éducation chrétienne.

Le principe familial est très développé chez les époux K\*\*\*. Leur attachement l'un pour l'autre les met à l'abri des tentations malsaines. Aussitôt le travail fini, l'ouvrier rentre dans sa famille, où il est reçu avec joie. La femme a gardé sur son mari un ascendant moral, conséquence forcée de l'affection que ce dernier lui porte. C'est elle, par exemple, qui dispose des revenus de la famille.

Lorsqu'à la mort de son mari la grand'tante de la femme est restée presque sans ressources, ce sont les époux K\*\*\* qui, par reconnaissance pour les soins qu'elle apporta à l'éducation de Césarine, lui ont offert l'hospitalité dans leur demeure.

[351] L'ouvrier est électeur. Il exerce son droit de vote à toutes les occasions qui se présentent. On ne peut pas se faire une idée exacte de ses opinions politiques. Il se dit socialiste, mais il est certain qu'il ne voit pas combien il est éloigné de cette doctrine par son caractère et ses actes. Il parle avec chaleur de certaines conceptions du socialisme, mais, de son propre aveu, serait navré qu'on les lui appliquât. Nullement socialiste, il se croit tel par l'irrésistible influence du milieu.

Les parents éprouvent un amour profond pour leur fillette. Ils se trouvent parfaitement heureux avec leur unique enfant et n'en voudraient point d'autres. Ils craignent les charges qu'une naissance impose, les inconvénients pour la femme découlant des soins qu'exige un nouveau-né. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte l'atteinte qu'un enfant porterait à l'accroissement de la fortune en état de

formation et la préoccupation des parents d'assurer à leur héritière une position supérieure à la leur, ce qui ne peut être obtenu que grâce à un capital plus ou moins considérable. La famille ici décrite n'est pas une famille purement ouvrière, l'élément bourgeois s'y manifeste en maintes occasions. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant si l'on considère l'origine du mari, fils de petits commerçants économes et travailleurs. On s'explique alors aisément l'intensité du goût pour l'épargne dont fait preuve la famille. Cette habitude d'économie est surtout enracinée chez le mari, qui a su la faire adopter par sa femme, imprévoyante de sa nature, comme la plupart des ouvriers et ouvrières de Paris. La petite fortune dont l'ouvrier a hérité de ses parents a encouragé la famille à persévérer dans cette voie, et actuellement la femme et le chef de famille se refusent maintes satisfactions pour pouvoir mettre de côté une certaine somme à la fin de l'année. Ainsi l'ouvrier, qui éprouve un véritable plaisir à chasser, s'abstient de le faire pour éviter une dépense onéreuse.

Avec ses goûts, sa forte constitution, la capacité au travail de ses membres, la famille peut servir d'exemple à beaucoup de ménages ouvriers ; elle peut être sûre d'arriver à une situation enviable et de se mettre à l'abri du besoin.

#### § 4 Hygiène et service de santé.

[352] De constitution robuste, les membres de la famille ne connaissent ni maladie ni indisposition. Les secours médicaux ou pharmaceutiques leur sont inutiles. La famille entretient seulement cet excellent état de santé par les soins que ses membres prennent de la propreté du corps et du logis. Les ablutions quotidiennes sont abondantes. Chaque membre de la famille prend un bain tous les quinze jours.

Comme ses parents, l'enfant jouit aussi d'une excellente constitution et n'a jamais été éprouvée par aucune maladie. Les couches de Césarine K\*\*\* ont eu lieu avec la seule assistance d'une sage-femme.

#### § 5 Rang de la famille.

Alexandre K\*\*\* n'exerce aucune fonction à laquelle puisse s'attacher une considération spéciale. Son métier le place dans la catégorie des ouvriers du bâtiment. En dehors de l'usine il n'a pas noué de relations avec ses camarades d'atelier. Aimant par-dessus tout la vie de famille, il se tient à l'écart des manifestations de la vie publique. C'est ainsi qu'ayant adhéré au syndicat des serruriers, il a cessé peu de temps après d'en faire partie parce qu'il a vu que dans les réunions les intérêts politiques de quelques-uns primaient et prenaient la place des préoccupations professionnelles de tous. Les relations qu'il a conservées à Paris sont celles de ses anciens camarades d'apprentissage avec leur famille, de quelques amis qu'il affectionne tout particulièrement, et enfin de quelques parents. Dans ce milieu, K\*\*\* est estimé pour son honnêteté ; sa petite fortune lui donne même une légère supériorité.

## II. Moyens d'existence de la famille

#### § 6 Propriétés.

[353](Mobiliers et vêtements non compris.)  
 IMMEUBLES..... 6.000 00  
 1 maison à Maurevert avec jardin de 800 mq., 5.000 00. — 1 maison à Chaumes (Seine-et-Marne),  
 1.000 00. — Total, 6.000 00.  
 ARGENT..... 11.000 00

Titres et obligations de diverses sortes.  
 ANIMAUX DOMESTIQUES : La famille n'en possède pas.  
 MATÉRIEL SPÉCIAL DES Travaux et industries..... 211 00  
 Les outils du serrurier sont fournis par le patron.  
 Matériel de giletière. — 1 machine à coudre, 195 00 ; — 2 fers à repasser, 4 20 ; — 1 six-francs, 2 80 ; — 1 perce-œillet, 2 70 ; — 2 paires de ciseaux, 6 30. — Total, 211 fr.  
 VALEUR TOTALE des propriétés..... 17.211 00

## § 7 Subventions.

Le produit de sa petite fortune et les salaires journaliers sont les seules sources du revenu de la famille. En dehors de sa paye, l'ouvrier n'est l'objet d'aucune sollicitude spéciale de la part de son patron. Celui-ci n'a su s'attacher le personnel de l'usine par aucun lien social, par aucune institution dans l'intérêt des ouvriers. Aussi voit-on régner parmi eux un certain sentiment d'animosité contre le chef de la maison, sentiment qu'ils éprouvent d'ailleurs à l'égard du patronat tout entier. On ne saurait trop déplorer l'absence d'institutions d'initiative sociale si l'on se rend compte de la puissance de la propagande socialiste tombant dans un tel milieu. En effet, la plupart, la totalité presque des travailleurs de cette maison peuvent être comptés parmi[354]les partisans des opinions extrêmes. Sans parler des bienfaits matériels immédiats que les classes populaires retireraient des institutions sociales, celles-ci contribueraient aussi à les ramener à l'ordre établi et leur inspireraient pour lui un attachement durable.

La femme d'Alexandre K\*\*\* travaille pour le compte de petits patrons dont les rapports avec leurs employés se bornent à la fourniture de la tâche et au paiement du salaire acquis. Aucune institution publique, Etat, commune ou ville, ne donne de subventions à la famille. Son chef et sa femme subviennent seuls à leurs besoins, tout en accroissant sans cesse le patrimoine familial et en assumant la charge de l'entretien d'une vieille parente.

Il faut signaler ici la somme de 200 francs annuellement donnée par Odile à sa nièce pour l'indemniser de ses soins et de son hospitalité (§ 12).

## § 8 Travaux et industries.

Travail de l'ouvrier. — Les époux K\*\*\* ont des occupations distinctes. Le mari travaille, comme il a été dit, pour le compte d'une fabrique de persiennes, il s'occupe spécialement de leur pose dans les bâtiments en construction.

La fabrication des persiennes en fer s'opère mécaniquement. Une forte cisaille, mue par la vapeur ainsi que les autres machines, découpe les feuilles de tôle sur leur longueur. Une machine estampe les tranches ainsi obtenues, c'est-à-dire y fait les entailles nécessaires et renvoie en dehors la partie inférieure de chaque lame. La pièce ainsi préparée est rivée sur un cadre fabriqué précédemment. On rassemble plusieurs de ces cadres au moyen des gonds, on fixe enfin l'espagnolette.

La tâche d'Alexandre K\*\*\* consiste à fixer chaque paire de persiennes sur le châssis en bois des croisées du côté des pommelles, à poser les gâches et à s'assurer du bon fonctionnement de la fermeture. Une opération de ce genre exige une heure et demie pour une main habituée à cet ouvrage. Ce travail présente peu de difficultés, mais est susceptible d'offrir quelque danger chaque fois que la pose doit être faite aux fenêtres des étages supérieurs. Aucun accident néanmoins n'est jamais arrivé à l'ouvrier. Les réclamations à la suite d'accidents assez fréquents à l'usine de son patron, sont toujours réglées à l'amiable entre les intéressés. L'assurance y est obligatoire ; la prime est égale à 5 centimes par dix heures de travail.

L'ouvrier est employé durant toute l'année sans interruption dans la même usine. C'est une des causes de la fidélité qu'il lui garde. Du reste, il aime peu à changer de place. De seize ans, époque à laquelle il a fini son apprentissage, à vingt ans, c'est-à-dire au moment où il est entré chez son patron actuel, il n'a fait que trois maisons.

Travail de la femme. — La plus grande partie des bénéfices du travail de l'ouvrière lui vient de la confection des gilets pour le compte d'un tailleur établi dans l'avenue de Saint-Ouen et ne faisant que des vêtements sur mesure. Il paie 3 francs la confection d'un gilet, qui exige huit heures de travail. Lorsque la besogne manque chez le tailleur, l'ouvrière s'adresse à une maison de confections en gros pour l'exportation. Celle-ci lui donne une ou deux douzaines de gilets à la fois, à raison de 1 fr. 25 la pièce. On peut en confectionner deux dans une journée de huit heures.

Césarine K\*\*\* recoit l'étoffe toute coupée. Elle l'assemble, fait la doublure des poches, les remplis des bords, les coutures, coud les boutons et les boutonniers. Enfin, le gilet confectionné, elle le presse et le repasse. Les fournitures sont à son compte; elles comprennent le fil, la soie, le cordonnet des boutonniers, le charbon pour les fers à repasser. Le tout vaut 25 centimes pour les gilets à 3 francs et 15 centimes pour ceux à 1 fr. 25. Pour les gilets sur mesure, la confection exige une heure et demie à la machine et six heures et demie à la main; pour les autres, le travail manuel n'est que de deux heures et demie, tout en restant sensiblement le même à la machine.

La période d'activité dans cette branche de l'habillement s'étend du mois d'avril au mois de juillet, et de septembre à février. Pendant la morte-saison, la femme occupe ses loisirs à la confection des robes ordinaires pour elle-même et d'effets pour l'enfant. Elle entretient le linge et les vêtements de tous les membres de la famille.

Son ménage n'est pas pour elle d'une constante préoccupation. Sa vieille parente lui est un auxiliaire très précieux; elle pourvoit à l'achat des provisions chez les boutiquiers du voisinage et assume presque seule le soin de la préparation et de la cuisson des aliments. L'entretien journalier du logement, de la vaisselle et les soins donnés à l'enfant incombent seuls à la ménagère. Or, ils sont relativement restreints, étant donné le petit nombre des membres de la famille et [356] l'absence prolongée du mari dans la journée. Cet ensemble de circonstances permet à l'ouvrière de consacrer chaque jour dix à douze heures au travail.

### III. Mode d'existence de la famille

#### § 9 Aliments et repas.

L'alimentation de la famille est simple. La base de la nutrition est formée par le pain, la viande, les œufs, le vin en quantité modérée surtout pour la femme. Le mari fait deux repas par jour; la femme et l'enfant en font trois. L'ouvrier se rend à son travail à jeun. Il prend le premier repas à 11 heures. Son travail exige des déplacements journaliers qui l'éloignent du domicile conjugal et l'obligent à se nourrir au restaurant. Son repas se compose d'un plat de viande, de légumes, de fromage, d'un demi-litre de vin et de café. La dépense journalière de ce chef en y ajoutant l'apéritif est de 1 fr. 60 à 1 r. 70. A 3 heures, Alexandre prend un verre de vin. Le repas matinal de la femme et de l'enfant est composé de chocolat au lait, à midi elles mangent de la viande ou des œufs et des légumes; comme boisson elles absorbent un quart de litre de vin mélangé d'eau. Le soir, l'ouvrier rentre à la maison vers 1 heures, quelquefois 8, et toute la famille réunie procède au dîner, repas le plus abondant de la journée. Il comprend une soupe, de la viande, des légumes, de la salade, du fromage, des fruits pour l'enfant. L'ouvrier à chaque repas absorbe un demi-litre de vin. L'alimentation de la parente de Césarine est semblable à celle des autres membres de la famille.

Presque régulièrement une fois par mois la famille recoit des invités. Dans ce cas on ajoute au repas ordinaire un dessert et du café. La viande fait place à la volaille.

La ménagère considère d'un mauvais œil l'obligation dans laquelle se trouve son mari de déjeuner au restaurant. Elle y voit une dépense supplémentaire pour le budget familial d'au moins 1 franc par jour. En effet, la moyenne de la dépense quotidienne en l'absence du mari au déjeuner est de 2 fr. 75 pour la femme et l'enfant et elle ne s'élève guère au-dessus de 3 fr. 70 lorsque parfois l'ouvrier passe la journée au logis.

## § 10 Habitation, mobilier et vêtements.

[357] Le logement occupé par la famille se trouve dans un immeuble de construction récente remplissant toutes les conditions désirables du confort moderne.

De deux côtés d'une voie, donnant sur la rue Ordener et pratiquée sur son terrain, le propriétaire a fait élever deux corps de bâtiment à six étages ; chacun est divisé en trois parties pour la commodité de distribution et d'accès des logements. Un escalier spécial dessert chacune de ces parties ; très large et amplement éclairé, il est recouvert d'un tapis ; la surface des murs est revêtue d'étoffes. Trois appartements sont situés sur chaque palier dont deux semblables à celui des époux K\*\*\* ; le troisième, plus petit, a deux pièces seulement. La demeure de la famille se compose d'une antichambre longue de 4 mètres où donnent toutes les pièces : trois chambres, la cuisine, un cabinet de débarras et le water-closet.

La salle à manger, grande pièce de 15 mètres carrés, est éclairée par une fenêtre donnant sur une grande cour dallée très proprement tenue. A côté, une chambre à coucher, celle du jeune ménage, également sur cour, a 13 mètres carrés de superficie. Enfin la chambre d'Odile L\*\*\*, de 12 mètres carrés, prend jour sur la rue.

Les chambres, ornées de cheminées avec glaces, et l'ameublement d'asse bon goût ne rappellent en rien les demeures ouvrières et font supposer au visiteur qu'il se trouve dans un milieu de petits bourgeois. L'ameublement de la salle à manger est assez coquet. Aux murs sont accrochés des paysages et une demi-douzaine d'assiettes ayant fait partie d'un service des Tuileries sous Napoléon III et orné d'un N surmonté de la couronne impériale. Un buffet vitrine est surchargé de vaisselle et de bibelots ; entre autres la famille exhibe avec fierté une douzaine de verres à liqueur portant aussi en gravure le chiffre de l'Empereur. Le buffet, la table, un tapis, des chaises complètent le mobilier de cette pièce. Dans les chambres à coucher on constate la présence d'un ameublement complet : lit, armoire à glace, armoire à effets, table de nuit, table de toilette, etc., se trouvent dans chacune d'elles.

Le prix annuel de la location, toutes charges comprises, est de 190 francs.

[358] MEUBLES : ne présentant aucun caractère spécial..... 2.706 95.

1° Mobilier de la salle à manger. — 1 buffet vitrine, 150 00 ; — 1 buffet, 120 00 ; — 1 table, 30 00 ; — 10 chaises, 50 00 ; — 1 tableau à musique et 3 paysages (cadeaux) ; — 1 pendule en bois sculpté, 25 00 ; — 1 lampe à gaz (appartient à la C du gaz), 1 lampe, 15 00 ; — 1 statuette de la République (cadeau) ; — 2 vases, 8 00 ; — 1 fauteuil, 410 00 ; — 1 tapis, 45 00 ; 1 chaise d'enfant, 10 00. — Total, 493 00.

2° Mobilier de la chambre à coucher. — 1 lit, 1 sommier, 2 matelas, 1 lit de plumes, 1 traversin, 2 oreillers, 1 armoire à glace, 1 table de nuit, 1 table de toilette, 1 table ronde, 4 chaises, le tout, 800 00 ; — 1 armoire à effets, 80 00 ; — 1 lit d'enfant en fer, 30 00 ; — 1 garniture de cheminée, 55 00 ; — 1 garniture de toilette, 22 00 ; — 1 chancelière, 10 00 ; — 1 tabouret-bouillotte, 5 00 ; — 1 photographie de l'enfant, 15 00 ; — 1 réveille-matin, 5 00 ; — 1 tapis, 25 00 ; — 1 tapis de table, 5 00. — Total, 1.052 00.

3° Mobilier de la 2 chambre à coucher. — 1 lit, 1 sommier, 2 matelas, 1 traversin, 1 édredon, 2 oreillers, 400 00; — 1 commode, 200 00; — 1 armoire à glace, 250 00; — 1 table de nuit, 45 00; — 2 chaises, 40 00; — 1 chauffeuse, 35 00; — 1 garniture de cheminée, 80 00; — 2 vases, 2 50; — 1 lampe, 16 00. — Total, 1.068 50.

4° Mobilier de la cuisine. — 1 table, 5 00; — 1 chaise-échelle, 16 00; — 1 lampe, 2 45. — Total, 23 45.

5° Livres. — La guerre des femmes (A. Dumas). — Le Mémorial de de Sainte-Hélène (Las Cases). — Masques et visages (Gavarni). — Histoire de la Révolution (J. Claretie). — Les Prêtres et les moines à travers des âges (Hip. Magnen). — Tragiques amours (Enault). — Le Bossu (P. Féval). — Total, 70 00.

LINGE DE MÉNAGE..... 293 50

3 nappes, 18 00; — 18 serviettes, 24 00; — 9 paires de draps, 215 00; — 10 taies d'oreillers, 9 00; — 1 douzaine de serviettes de toilette, 6 00; — 6 paires de rideaux, 21 00. — Total, 293 50.

USTENSILES..... 244 20

1° Employés pour la préparation et la consommation des aliments. — 1 service à thé (cadeau); — 10 verres à vin, 10 00; — 8 verres à Bordeaux, 6 00; — 12 verres à liqueur, 3 00; — 1 cabaret à liqueur, 5 00; — 1 sucrier, 3 50; — 1 théière en porcelaine de Chine (cadeau); — 2 cafetières (métal argenté), 38 00; — 1 service à café, 8 00; — 2 déjeuners, 1 90; — 1 dessous de plat, 3 95; — 1 service, 35 00; — services à couverts (métal argenté), 45 00; — 26 couteaux, 22 00; — 12 cuillers à café, 7 00; — 1 service à découper, 4 95; — 12 casseroles émaillées, 10 00; — 1 poêle, 1 25; — 2 passoires, 2 50; — 1 filtre à café, 1 75; — 1 moulin à café, 1 25; — 1 bassine, 1 50; — casseroles en cuivre, 7 00. — Total, 219 00.

2° Employés pour les soins de propreté et d'éclairage. — 4 balais, 13 75; — 1 plumeau 0 95; — 1 brosse à cirer, 3 50; — 24 torchons, 7 00. — Total, 25 20.

VÊTEMENTS..... 1701 40

1° Vêtements de l'ouvrier. — 1 complet noir, 120 00; — 1 pardessus, 55 00; — 2 pantalons 32 00; — 1 complet, 25 00; — 2 chapeaux, 19 00; — 1 paire de chaussures, 25 00; — 2 cravates, 1 90; — 1 costume de travail, 20 00; — 1 chapeau, 1 95; — 1 paire de chaussures, 12 50; — 1 pantalon de toile et 1 veston, 7 90; — 4 chemises de toile, 19 60; — 4 chemises de travail, 11 80; — 8 mouchoirs, 3 00. — Total, 354 65.

2° Vêtements de l'ouvrière. — 1 costume noir, 49 00; — 3 chapeaux, 18 60; — 2 collets, 40 00; — 1 jupon, 10 90; — 1 paire de chaussures, 12 50; — 1 corset, 3 95; — 4 camisoles, 9 00; — 2 jupes, 10 00; — 2 paires de chaussures, 8 90; — 5 tabliers, 7 35; — 14 chemises, 42 00; — 3 paires de bas, 1 95; — 15 mouchoirs, 25 00; — 4 Jupons, 15 00; — Total, 254 15.

3° Vêtements de l'enfant. — 7 robes, 12 00; — 1 jaquette, 10 00; — 6 tabliers, 9 00; — 4 paires de bas, 4 40; — 3 camisoles, 1 30; — 2 chapeaux, 6 00; — 2 paires de chaussures, 6 90. — Total, 49 60.

[359] 4° Bijoux. — 1 montre en or, 190 00; — 1 bague (or), 30 00; — 1 alliance, 25 00; — 2 bagues 25 00; — 1 bracelet (argent), 15 00; — 1 tabatière, 30 00; — 1 bracelet or (enfant), 15 00; — 1 bracelet argent, 3 00; — 1 paire de boucles d'oreilles, 10 00. — Total, 343 00.

5° Vêtements, linge, bijoux d'Odile L\*\*\*. — Valeur totale, 700 00.

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements..... 4.946 05

## § 11 Récréations.

Les rares loisirs que laisse au jeune ménage le travail quotidien sont employés à la causerie du soir sur les menus incidents qui interrompent d'une manière si heureuse la monotonie d'une existence de labeur. Le chef de la famille s'absorbe fréquemment dans la lecture du journal. Ni lui ni sa femme ne s'abstiennent du travail du dimanche. Toutefois il est moins prolongé que les autres jours de la semaine. Ce n'est qu'à 5 heures du soir que la famille goûte les douceurs du repos dominical.

Très souvent les camarades du mari, les amies de la femme viennent rendre visite à la famille et passent la soirée chez elle. Ces paisibles réunions sont empreintes d'une grande cordialité. Les dimanches qui suivent les jours de paye, c'est-à-dire le dernier dimanche du mois, ni l'ouvrier ni sa femme ne travaillent. Ils les passent en promenades dans les environs de Paris ou en visites aux amis de la famille. Plusieurs fois par an ils entreprennent un voyage dans le pays du mari. Dans ce cas la journée est occupée par les promenades, la pêche et autres agréments de la campagne. L'ouvrier en profite pour visiter les propriétés qu'il y possède.

## IV. Histoire de la famille

### § 12 Phases principales de l'existence.

Pendant une trentaine d'années les parents d'Alexandre K\*\*\* inrent un commerce d'épicerie à Maurevert, petite commune du département[360]de Seine-et-Marne. Un débit de boissons qu'ils y joignirent leur permit de réaliser des bénéfices relativement considérables. A leur mort, leurs trois enfants se trouvèrent à la tête d'une fortune évaluée à une cinquantaine de mille francs. Le partage se fit à l'amiable. Des trois maisons que ses parents avaient acquises à Maurevert, Alexandre s'en réserva deux, dont la valeur a été estimée à 6. 000 francs. Il recut en outre pour sa part une somme de 9.000 francs en titres. Les parts recueillies par sa sœur et son frère se composaient de titres et d'espèces provenant de la vente du troisième immeuble. Alexandre K\*\*\* avait vingt ans lorsqu'il hérita de son père. Dès sa sortie de l'école communale, à treize ans, il fut envoyé par ses parents à Paris pour apprendre le métier de serrurier. H le fit en trois ans et vint travailler ensuite pendant peu de temps dans son pays natal. De retour à Paris, il revint dans son ancienne maison et vit bientôt son gain journalier atteindre 6 francs. Enfin, en 1892 il entra chez son patron actuel au taux de 65 centimes à l'heure. Au commencement de cette année, une augmentation lui fut accordée : il est payé aujourd'hui à raison de 70 centimes l'heure.

Césarine K\*\*\* est fille d'ouvriers. Par suite de la situation pécuniaire peu brillante de ses parents, elle fut élevée par sa grand'tante qui n'avait pas d'enfants et jouissait d'une certaine aisance. Pendant de longues années cette dernière et son mari remplirent la fonction de concierge dans un grandimmeuble au centre de Paris. A l'âge de quinze ans, elle fit entrer Césarine dans un atelier de confection de gilets pour qu'elle apr prit ce métier. Le salaire hebdomadaire de Césarine pendant les années qui précédèrent son mariage s'élevait à 12 francs. Cette somme était laissée à sa libre disposition et pouvait servir à la constitution d'un petit capital. Il n'en fut rien. Césarine le dépensait inutilement pour des choses futiles. Au moment de son mariage, ses parents d'adoption pourvurent à sa dot en lui achetant tout l'ameublement et le matériel nécessaire à une giletière. Aujourd'hui, après la mort de son mari, Odile L\*\*\* s'est fixée au milieu de la famille K\*\*\*, lui imposant par là une lourde charge, car elle est incapable de se procurer des ressources par son travail. Par suite des pertes qu'elle a éprouvées sur les actions du Panama, elle a vu toutes ses économies réduites à une somme de 1.500 francs donnant annuellement 45 francs. Le propriétaire de l'immeuble dont elle a gardé la loge pendant vingt-trois ans lui attribua une rente viagère de 200 francs l'an. Cette somme

est abandonnée par elle à sa petite-nièce qui l'emploie au paiement d'une partie du loyer.

[361] La famille a pris un logement d'un prix beaucoup plus élevé pour qu'Odile L" pût avoir sa chambre. L'augmentation du loyer est précisément de 200 francs.

### **§ 13 Mœurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille.**

La famille trouve en elle-même les sources du bien-être dont elle jouit grâce à la robustesse de sa constitution morale. Sa principale force réside dans la puissance du lien conjugal et dans le bonheur que ses membres éprouvent au foyer domestique.

Le contentement et le plaisir qu'ils trouvent dans la vie de famille explique leur amour du travail. La théorie du travail attrayant n trouve ici son application ; mais dans le cas qui nous occupe, l'attrait n'est pas exercé par la peine elle-même, comme le prétendent ses partisans, ce sont les trésors de joies que leur procure le résultat de l'effort accompli. Pour s'en convaincre il suffit d'avoir vu l'ardeur et le plaisir avec lequel l'ouvrier et sa femme s'adonnent au travail. Pour que la peine soit aimée de celui qui l'accomplit, elle doit avoir pour contre-partie des jouissances morales saines et fortifiantes, où l'âme du travailleur se retrempe pour lui donner de nouvelles forces à la besogne. Or, pour cela on ne saurait trouver rien de meilleur que le principe familial.

Possédant au plus haut degré ces qualités, la famille K\*\*\*, par son activité ininterrompue, est en état de se permettre une vie commode et sans soucis, et, en abritant la vieille parente, de pratiquer une des plus belles vertus de l'homme, la reconnaissance.

En dehors des avantages que la famille renferme en elle-même, elle profite de l'ensemble des institutions qui fait la force du régime actuel. C'est grâce au salaire que l'ouvrier peut, sans aucune mise de fonds, arriver à gagner une somme largement suffisante ; avec un outillage peu coûteux, sa femme crée un appoint considérable au budget annuel, sans négliger ses devoirs de mère et d'épouse. C'est grâce aussi au principe d'hérédité que le chef du ménage a pu recueillir sa part de la fortune paternelle. L'existence de l'intérêt permet de l'augmenter chaque année de la totalité de son produit. Ce capital offre une garantie pour la famille contre les désastres industriels ; il peut être aussi l'a[362]gent d'élévation sociale en amenant l'ouvrier, si l'occasion se présente, à la position de patron. Ainsi famille, salaire, capital, telles sont les institutions qui assurent à la famille son bien-être présent et à venir.

## **V. BUDGET DOMESTIQUE ANNUEL**

### **§ 14 RECETTES DE LA FAMILLE.**

### **§ 15 DÉPENSES DE LA FAMILLE.**

## **2 FAITS SOCIAUX REMARQUABLES.**

### **§ 16 SUR LE TRAVAIL DE LA FEMME AU FOYER.**

L'étude de la présente famille fait ressortir avec assez de clarté, semble-t-il, l'heureuse influence du salaire de l'ouvrière sur le bien-être matériel de la famille. Sans doute, celle-ci pourrait subsister sans[363]demander à la femme un supplément de ressources, mais elle éprouverait plus de difficultés à s joindre les deux bouts, et encore n'y arriverait-elle qu'en sacrifiant à ses dépenses journalières le chapitre du budget affecté à l'épargne. La prospérité future du ménage et ses chances d'ascension sociale, presque certaines, se trouveraient fortement compromises. De nombreuses familles ouvrières sont dans des conditions analogues. Certaines d'entre elles recourent au travail de la femme dans le

grand atelier, d'autres essaient de lui procurer une occupation à domicile soit comme ménagère, soit comme ouvrière.

La peinture des effets désastreux du premier de ces systèmes a été faite trop souvent pour qu'il soit nécessaire d'y revenir<sup>1</sup>. Le second trouve de nombreux partisans, mais il n'est avantageux que dans les familles très nombreuses. Les soins qu'un tel ménage exige, le blanchissage du linge, son entretien et celui des vêtements procurent à la famille une économie qui n'est pas à dédaigner. Dans les plus petites, l'économie réalisée ne correspond pas au temps qui y est consacré ou perdu, et la famille trouverait profit à confier à des mains étrangères certains soins domestiques, tels que le blanchissage et l'entretien du linge, le nettoyage des effets, etc. Dès lors la ménagère a tout avantage à se livrer à un travail industriel soit comme ouvrière en chambre, soit comme entrepreneuse. Au point de vue strictement social, on est tenté de donner la préférence à la première occupation. La famille, grâce à ce genre d'activité, ne subit aucun préjudice; la présence de la femme au foyer domestique lui permet de consacrer à ce dernier toute la sollicitude qu'il nécessite et n'exclut point la surveillance dont les enfants ne sauraient se passer. De cette manière son travail peut être assimilé à toute autre occupation de ménagère.

Sans compter les multiples industries existant à Paris où les femmes trouvent à appliquer leur activité, comme, par exemple, les jouets, les boîtes en carton, etc., l'industrie de l'aiguille leur offre des débouchés variés et commodes, par suite du bon marché de l'outillage et de l'éparpillement des employeurs. Parmi les nombreuses branches de cette industrie le vêtement leur convient plus particulièrement. La confection des gilets, à laquelle se livre l'ouvrière K\*\*\*, doit tout spécialement attirer nos regards. Comme en général dans l'habillement, le gain du personnel employé varie sensiblement du tra[364]vail sur mesure, exécuté pour le compte des divers tailleurs, à celui de la confection. Le salaire de ce dernier est réduit dans une notable proportion par l'existence de plusieurs sous-entreprises ne laissant à l'ouvrier qu'une rétribution insignifiante. Ainsi l'Enquête sur le salaire et la durée du travail dans le département de la Seine<sup>2</sup> » a relevé, comme prix payés par la confection pour le gilet, de 70 centimes à 3 francs, tandis que les tailleurs les paient de 1 fr. 75 à 6 fr. 50 centimes. Les ouvrières de ces derniers arrivent dans l'année à un total brut de 676 à 1.508 francs avec un taux hebdomadaire variant de 19 à 40 francs pendant la période d'activité, et 5 à 18 francs durant la morte-saison. En combinant le travail des deux, c'est-à-dire en ayant recours à la confection pendant l'absence d'ouvrage sur mesures, une ouvrière giletère peut réaliser des profits appréciables.

Pour que la femme ait avantage à se livrer à un travail, il faut que celui-ci ne prenne que le temps laissé libre par les soucis du ménage, qu'il soit relativement facile et n'épuise pas l'ouvrière; il faut, enfin, qu'il soit suffisamment rémunérateur. Une femme mariée peut se consacrer d'autant plus aisément à la recherche d'un travail lucratif que l'existence des siens est assurée par le salaire du père. Un certain apprentissage pour l'acquisition de cette habileté professionnelle qui rend le travail plus productif et qui ne s'acquiert que dans le jeune âge, est dès lors indispensable à toute jeune fille. Il est du devoir des parents de choisir un métier qui se prête au travail en chambre pour que, plus tard, la femme puisse y faire appel, si le besoin s'en fait sentir, pour suppléer à l'absence du mari par suite de maladie, d'accident, de chômage et autres crises de la vie ouvrière, ou pour le remplacer en cas de mort, ou simplement pour augmenter les revenus du ménage.

On ne saurait certes accepter le travail de la mère comme « nécessité inéluctable, mais on est obligé de reconnaître que, dans certains cas, il procure à la famille une somme considérable de bien-être.

---

1. Voir notamment : Le budget comparé des cent monographies de familles, par MM. E. Cheysson et Focqué.

2. Tome II, Le vêtement à Paris, 1896.

Compris et pratiqué comme il vient d'être exposé, il semble ne mériter qu'encouragement. N'est-ce pas, d'ailleurs, la pratique constante de la petite et de la moyenne bourgeoisie Dans ces couches de la population la femme apporte, presque toujours, son concours aux affaires du mari, tout en restant maîtresse de maison, sans que le ménage et le principe familial en souffrent. Les temps prochains verront, peut-être, les mêmes usages s'introduire dans la famille ouvrière.